



## Section 39

Espaces, territoires, sociétés

### Motion

### suite au déclassement d'un candidat en Section 36 au concours CRCN 2022

La Section 39 du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) affirme tout son soutien au jury d'admissibilité de la Section 36 (sociologie et sciences du droit) dont le travail d'évaluation minutieux est remis en cause par le déclassement du candidat classé en première position.

Pour rappel, les Sections sont composées des chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es formant un jury d'admissibilité qui porte une évaluation collégiale, multidisciplinaire et indépendante. Le travail considérable d'examen des dossiers mené dans ce cadre garantit une évaluation scientifique rigoureuse des candidatures. En revanche, le jury d'admission (dont la liste des membres n'a pas encore été publiée au Bulletin Officiel du CNRS) n'a pas le temps d'instruire les dossiers de manière aussi approfondie. Toute décision de remettre en cause le classement éclairé et dûment justifié du jury d'admissibilité suscite des interrogations sur les critères qui la motivent. La Section tient à ce que sa place pleine et entière comme jury de concours soit respectée.

La décision de déclasser un candidat du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup> rang en Section 36 interroge donc une nouvelle fois sur le sens du travail d'évaluation des dossiers mené par les jurys d'admissibilité. Cela place non seulement les candidat es mais aussi les jurys d'admissibilité dans une situation de profonde inquiétude sur le rôle même de ces jurys.

La Section 39 se joint ainsi au communiqué diffusé le 25 mai 2022 par la Section 36 et demande au CNRS et à la direction de l'INSHS d'expliquer en toute clarté les circonstances qui peuvent l'amener à déjuger le travail d'un jury d'admissibilité.

### Motion adoptée le 21 juin 2022

**21 votants : 19 oui, 2 non, 0 abstention**

**Olivier PLIEZ**

Président de la Section

### Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président directeur général du CNRS,
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS,
- Monsieur Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS,
- Madame Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS),
- Madame Stéphanie VERMEERSCH, directrice adjointe scientifique, Section 39, INSHS,
- Monsieur Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN).